

Service des Sites
Perspectives et Paysages

3 Rue de Valois - tél. Gut. 05-45

Bureau des sites naturels
et paysages

ARRÊTÉ

HÉRAULT - CASTRIES

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Domaine de Fontmagne

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des Monuments naturels et des sites dans sa séance du 7 Décembre 1944

ARRÊTÉ :

Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Hérault le domaine de Fontmagne à CASTRIES y compris le canal, situé sur les parcelles n° 70.137 à 145 section F, appartenant à M. DURAND de Fontmagne.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Castries, et au propriétaire intéressé qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 29 NOVE 1945

Par Délégation
Le Directeur Général de l'Architecture

POUR COPIE CONFORME
LE CHEF DU BUREAU DES SITES

Signé R. DANIS

Boitard

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

Castries. —

— Domaine de Fontmagne, y compris le canal (parcelles n^{os} 75, 137 à 145,
section F du cadastre) [S. Ins. : 29 novembre 1945].

COMMUNE : CASTRIES

SITE : DOMAINE DE FONTMAGNE

ARRETE : S.I. 29/11/47

4

ORIGINAL

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
F	137 à 145	F1	113 à 117, 119 à 131, 336, 337, 338	Cadastre révisé. Plan initial imprécis, limites Sud approximatives

Ministère de l'Éducation
Nationale

Architecture

Services des Sites, Representatives
et PAYSAGES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

NOTIFICATION

Par arrêté en date du 20 Novembre 1945, M. le Ministre de l'Éducation Nationale a inscrit sur l'Inventaire des sites le domaine de Fontagne à VARRIÈRES (Hérault), y compris le canal situé sur les parcelles n° 75.127 à 145 section V, appartenant à M. DURAND de Fontagne.

Inspecteur de CORSE, Inspecteur régional.

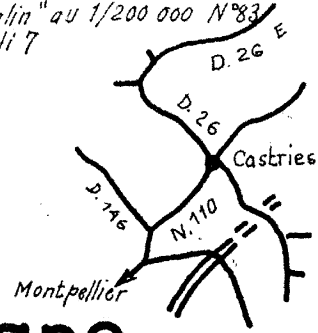
ORIGINAL

34 HERAULT

"Michelin" au 1/200 000 N°83 E
pli 7

CASTRIES

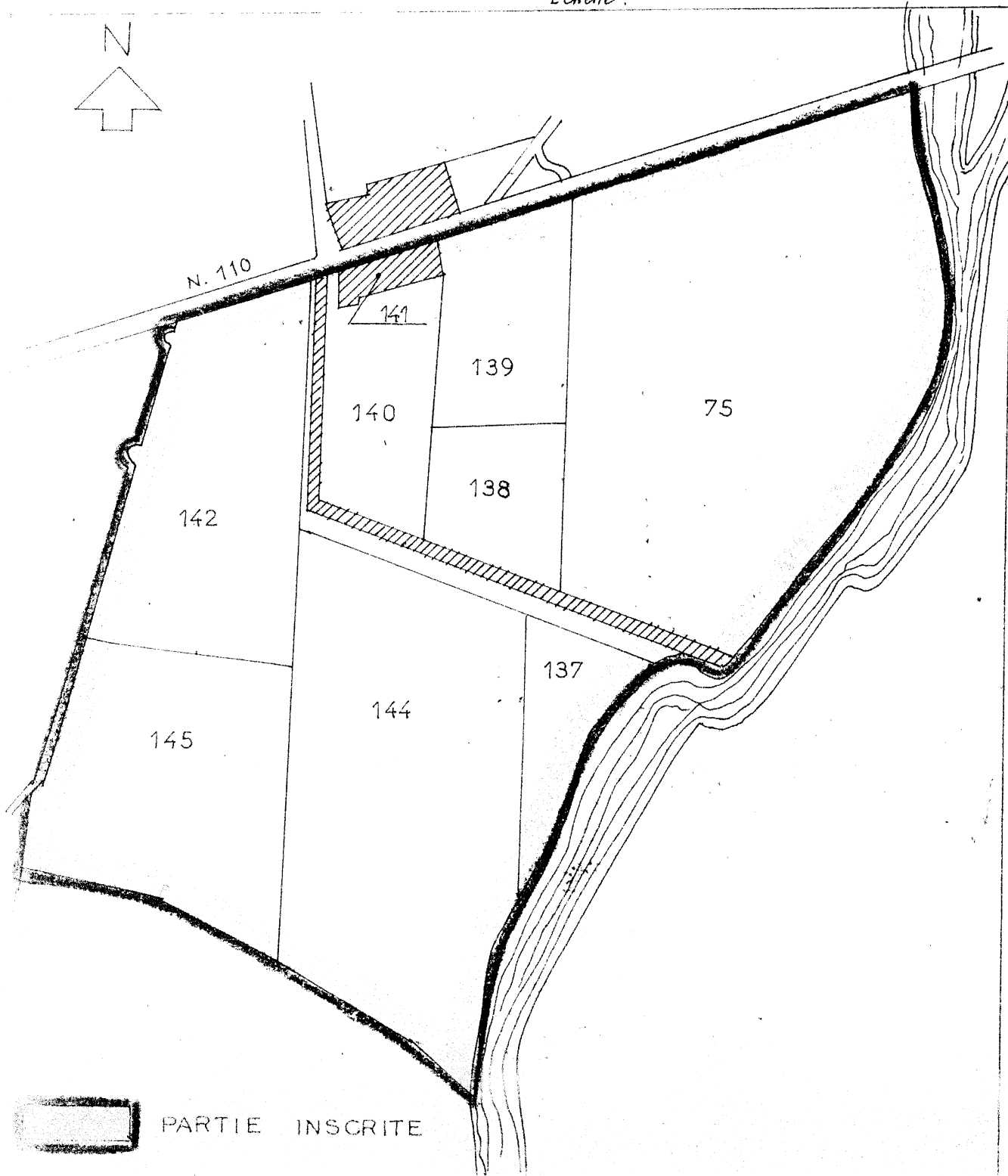
ARRONDI : MONTPELLIER
CHEF-LIEU DE CANTON



2

Domaine de Fontmagne

Echelle ?



PARTIE INSCRITE

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de HERAULT
le domaine de Fontmagne à CASTRIES y compris le canal situé sur les parcelles
cadastrales n° 75. 137 à 145 section F.

(Arrêté du 29 Novembre 1945)

